Le Mesnil Sevin
La Grand'Maison
La Haute Beauce
Les Sablons

Le Ferréolien

JUILLET 2021 - numéro 11

Bulletin municipal de la commune de Saint-Forget

Sommaire

Infos municipales ..... p. 2
À la une : le terrain ludique ..... p. 3
Travaux ..... p. 4
Urbanisme ..... p. 5
Piscine ..... p. 5
Conseil municipal ..... p. 6
Élections régionales et départementales ..... p. 7
Vie communale ..... p. 8
État civil ..... p. 8
Dates à noter ..... p. 8

Votre mairie

16 rue de la Mairie
78720 Saint-Forget

Ouverture au public :
lundi 9h à 12h, mercredi 14h à 18h,
vendredi 14h à 18h.

Tel : 01 30 52 50 55
Fax : 01 30 52 56 48

mairie-saint-forget@wanadoo.fr

www.saint-forget.fr

Le Ferréolien n°11

Bulletin municipal de Saint-Forget
JUILLET 2021
Directeur de la publication : JL. Jannin
Rédaction & photos : commission Animation et Communication, Philippe Wansard
Tirage : 270 exemplaires
Conception graphique : effet-immediat.com

Le mot du maire

Voici plus d'un an que nous vivons avec cette pandémie entraînant des moments de doute et d'espoir.

La vaccination effectuée aujourd'hui permet, cependant, d'avoir un optimisme plus durable.

À Saint-Forget, nous avons très tôt réussi à protéger les Ferréoliens âgés de plus de soixante quinze ans volontaires.

Aujourd'hui la population plus jeune se fait vacciner et avec l'ouverture du vélodrome de Saint-Quentin, beaucoup de créneaux se sont ouverts. Jusqu'au 1er mai, nous avions quelques créneaux hebdomadaires à Saint-Rémy-lès-Chevreuse, mais depuis l'accès à la vaccination des plus de 50 ans nous n'avons plus de réservation, sauf cas prioritaire.

Espérons que chacun puisse profiter pleinement de la saison estivale en toute liberté.

Dans ce Ferréolien, nous avons intégré un maximum d'articles afin de vous tenir au mieux informé de la vie communale et de ses environs.

Le 9 mai avait lieu les élections municipales à Chevreuse suite à l'annulation du scrutin de 2020. La liste conduite par Anne Héry Le Pallec a reçu la confiance des Chevrotins sans contestation possible. C'est sans surprise qu'Anne Héry Le Pallec a été reconduite dans ses fonctions de Maire, à qui j'adresse toute mes félicitations. C'est une très bonne nouvelle car depuis un an, la situation était compliquée dans les décisions intercommunales, voire impossibles depuis quelques mois. Cette situation stable va permettre de faire avancer les projets.

En urbanisme, cette deuxième partie de l'année devrait voir le démarrage du chantier de l'OAP rue Saint-Laurent. Suite à présentation faite en début d'année à la salle communale, la commercialisation se passe très bien et beaucoup de lots ont trouvé acquéreurs. Terralia, le promoteur, annonce qu'il ne reste plus que 3 lots de disponible. Les travaux devraient pouvoir commencer courant deuxième semestre 2021. Le dernier recensement de 2020 a montré une baisse du nombre d'habitants, due en partie au départ des enfants du nid familial. Ce projet, très important pour la commune, va permettre de recevoir de nouveaux habitants.

Votre Maire, Jean-Luc JANNIN



Photo : Philippe Wansard

Infos municipales

Commémoration du 19 mars

Le 19 mars 2021, Monsieur le Maire , des élus et des Anciens combattants ont déposé une gerbe au monument aux Morts **en souvenir des soldats qui ont péri en Algérie** ■



JDC



Tout jeune dès ses 16 ans et durant le premier trimestre qui suit, doit se faire recenser en prenant rendez-vous en mairie (☎ 01 30 52 50 55).

Ce recensement lui permettra d'être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) obligatoire, mais aussi d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales dès ses 18 ans.

L'attestation reçue à l'issue de la JDC peut lui être demandée pour passer certains examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat...).

Face à la situation sanitaire exceptionnelle, la direction du Service National et de la Jeunesse a mis en place, depuis novembre 2020, une JDC en ligne.

Il est indispensable de préciser lors du recensement : numéro de téléphone, adresse courriel et adresse postale ■

La fin des sacs papier pour les déchets verts ?



Le contrat de la société SEPUR pour la collecte des déchets arrive à son terme avec le SIEED et nous sommes actuellement en phase de consultation.

D'ores et déjà une option a été choisie par le syndicat. A partir de 2022, il n'y aura plus de ramassage des déchets verts en sacs papier.

Lors du lancement de la consultation, il a été recherché les possibilités d'économies.

Sur la collecte des déchets ménagers (bacs verts) et emballages (bacs jaunes), il n'est pas identifié de possibilité d'économies substantielles. A un horizon plus ou moins lointain, peut-être que des solutions verront le jour mais aujourd'hui rien n'est prévu dans la consultation en cours.

Par contre, sur les déchets végétaux, des économies sont sans doute possible. Notre territoire est un territoire rural dans lequel nous pouvons adapter d'autres solutions. Le SIEED met à disposition pour un prix modique des composteurs, et beaucoup de tondeuses ont la fonction « mulching » qui permet de ne pas ramasser la pelouse.

Globalement, les déchets verts coûtent 2 millions d'euros, dont 400 000 € consacrés à l'achat des sacs (pour 40 sacs par foyer par an) comparé aux déchets ménagers qui coûtent 4 millions d'euros.

A Saint-Forget, nous constatons qu'un tiers des foyers ne viennent pas chercher de sacs.

Le ramassage devrait donc se limiter aux tout petits terrains qui n'ont pas d'autres solution que le ramassage en porte à porte.

La solution retenue dans la consultation est la fourniture d'un bac à chaque foyer qui en fera la demande. Le bac étant plus économique à long terme que l'achat de sacs.

Ce sera de nouvelles habitudes à prendre qui visent à diminuer la collecte des déchets verts et apporter des économies substantielles.

Cette nouvelle disposition se situe dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), obligatoire, que le SIEED a mis en place et qui vise à une diminution des déchets de 10% ■

Interdiction de brûler des déchets verts

Que faire de ses déchets verts ?

Il est possible :

- **de les utiliser en paillage ou en compost individuel** car ils sont biodégradables, c'est-à-dire qu'ils se décomposent avec le temps
- **de les déposer conformément aux règles mises en place par la commune** (déchetterie ou collecte sélective)

Il est interdit :

- **de les brûler à l'air libre**
- **de les brûler avec un incinérateur de jardin.**

Sur le site du gouvernement, à l'adresse indiquée ci-dessous, vous trouverez tous les renseignements utiles à ce sujet : https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/peut-on-bruler-dechets-verts-jardin-feuilles-branches

Le terrain LUDIQUE



L'aménagement d'un **terrain ludique** dans les parcelles 467, 471, 479 qui correspondent au terrain du bac à verre situé rue du Bel air au Mesnil Sevin a débuté.

Après la réfection des locaux communaux, la réfection et l'extension de la salle communale, la réfection de la rue de la Motte, c'est la **dernière opération des travaux prévus dans le contrat rural.**

Il s'agit d'aménager une aire de jeux pour enfants incluant une balançoire « nid d'oiseau », un parcours d'agilité pour enfants, un jeu à ressort pour enfants. Ce terrain sera de forme circulaire, clos pour éviter l'intrusion d'animaux. Un saule est prévu à l'intérieur pour ombrager la zone.

Une haie très arborée, composée de plusieurs essences et petits fruitiers sera mise en place pour faire écran visuel sur les terrains de l'allée des tilleuls.

Une grande partie du terrain sera engazonnée et pour diminuer l'entretien au sud et à l'ouest une partie restera naturelle.

Deux tables de pique nique et trois bancs permettront de se reposer et créer un lieu de convivialité. Dans la partie naturelle, à l'est, sera installé des totems passereaux et insectes.

Pour les sportifs et joggers un mini parcours santé est installé au sud de l'espace enfants avec un mini saut de haies, une poutre mobile et une barre fixe.

Nous souhaitons que cet espace soit un lieu de convivialité, de jeux pour les enfants tout en veillant à la tranquillité des riverains ■



Travaux à Saint-Forget

La Commission Travaux en action ...

à l'église

La commune lance le projet de restauration de l'extérieur de l'église. En effet, suite au constat de la détérioration de la toiture, il est important de protéger l'intérieur de l'édifice, ainsi que les fresques qui s'y trouvent.
La particularité du clocher de notre église étant d'être légèrement incliné, nous avons engagé par mesure de sécurité, une étude de structure afin de déterminer la criticité. Mais pas d'inquiétude notre «tour de pise» ferréolienne n'est pas prête de s'effondrer.



Le grenier de l'église
photos prises lors du diagnostic du clocher







au verger



Nettoyage du verger

à la mairie



Nettoyage des abords de la mairie

à la salle des associations



La salle des associations de nouveau disponible ... pour les associations

Les démarches en fonction de vos projets

Votre projet est-il dispensé d'autorisation ?

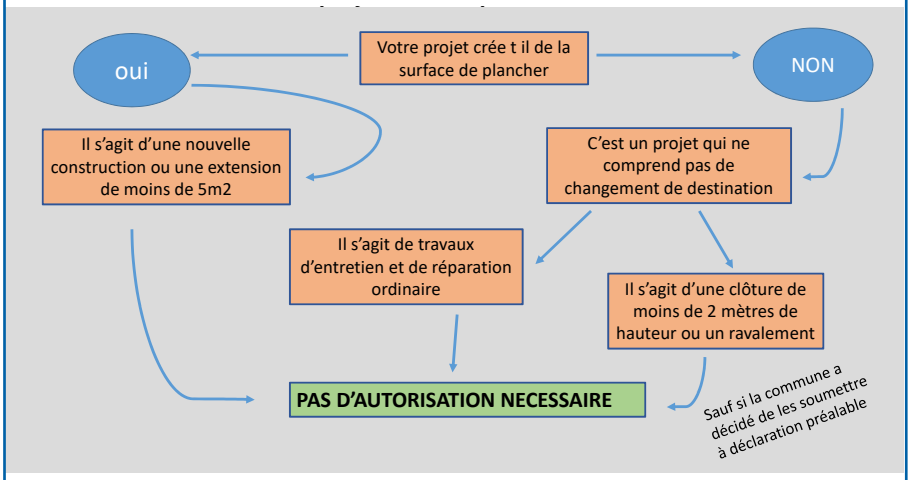

Votre projet nécessite-t-il une déclaration préalable ?

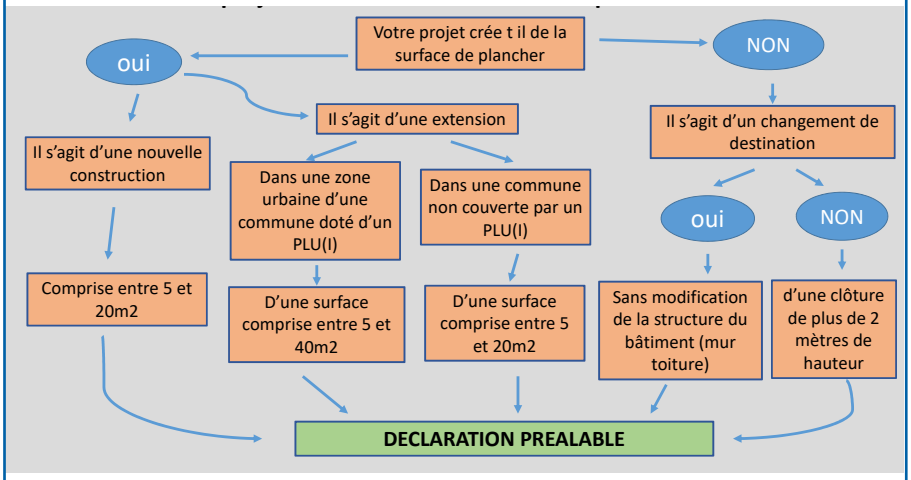

Votre projet nécessite-t-il un permis de construire ?

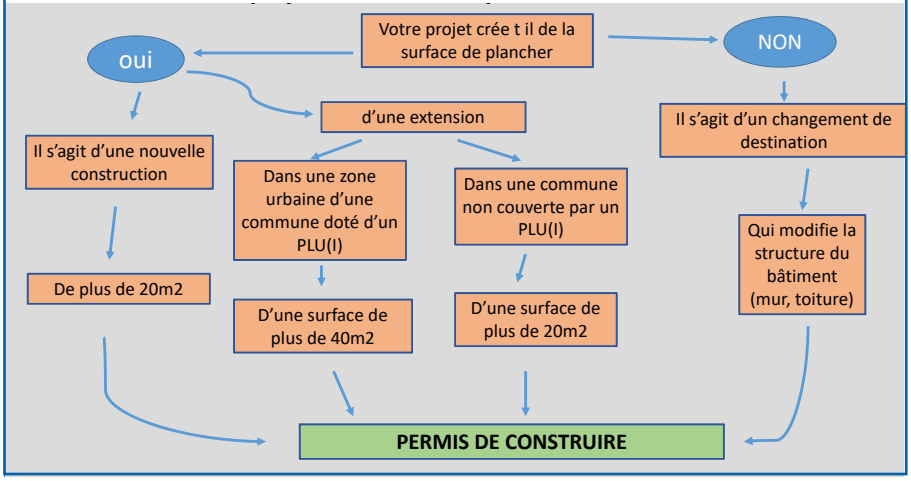

info SIVOM

La piscine de Chevreuse de nouveau accessible.

Toutes les informations sur le site : **www.sivom-region-chevreuse.fr**





bassin extérieur
à l'Espace forme



jeux aquatiques
côté solarium



Conseil Municipal du 18 février 2021

Délibération autorisant M. le maire à signer la convention Eco Via 2021

Vu les opérations d'aménagement, de réfection et d'entretien du réseau de voiries communales ainsi que pour tout sinistre existant ou à venir

Vu le tarif au taux de 838,80 € TTC par jour

Considérant la présente convention qui nous a été présentée par M. le Maire et après explication de M. le Maire sur la nécessité de reconduire la convention dans les mêmes termes que les années précédentes :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (CM) autorise M. le Maire à l'unanimité à signer la convention AMOA 2021 avec M. Jean-Luc GRASSET Société ECO VIA.

Délibération demande subvention auprès du département pour réalisation de travaux entretien du patrimoine rural

Considérant qu'il est important d'entretenir les édifices patrimoniaux historiques, recensés par le Département des Yvelines en tant que patrimoine culturel appartenant aux communes et plus particulièrement de l'église Saint-Gilles entrant dans ce patrimoine.

Le CM, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré à l'unanimité

• Approuve le projet de réalisation des travaux d'entretien de l'édifice concerné ;

• Donne son accord pour la réalisation des travaux d'entretien conformément à la programmation établie dans le diagnostic sanitaire et dont le montant est estimé au maximum à 5 000 € TTC/an ;

• Sollicite auprès du Conseil départemental une subvention de 80 % du montant des prestations TTC plafonnée selon les modalités du dispositif concerné

- à 15 000 € pour la réalisation de travaux d'entretien ;

• S'engage à prendre en charge la part qui lui incombe.

• Autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention avec le Département définissant les modalités pratiques de ces opérations et tout document nécessaire à l'application de la présente décision.

• Inscrit le montant de ces dépenses aux budgets 2021 et 2022 de la Commune.

Conseil Municipal du 1er avril 2021

Délibération autorisant M. le maire à signer le marché du terrain ludique

Après avoir entendu l'exposé de M. Jannin, le CM, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise M. le Maire à attribuer à la société PROJARDINS chemin du Bois courtin 91140 Villebon-sur-Yvette le marché de l'Aménagement d'une aire de jeux Espace ludique pour un montant HT de 72 787 € avec option 1 fourniture et mise en œuvre de sols souples + 3872 € HT avec moins-value sur option 1 : Fourniture et mise en œuvre de copeaux amortissants granulometries 5/30 y compris géotextiles pour un montant de – 1885 € HT avec option 2 option drainage aire de jeux pour un montant de + 3450 € HT Soit un total HT de 78 224 €

Autorise M. le Maire à signer les commandes correspondantes dans la limite des montants inscrits au budget de chaque exercice.

Délibération autorisant M. le maire à demander la 2ème prolongation du contrat rural

M. le Maire expose au CM les objectifs de la politique des contrats ruraux, élaborés conjointement par le Conseil Régional et le Conseil Départemental, et permettant d'aider les communes de moins de 2 000 habitants et syndicats de communes de moins de 3000 habitants à réaliser un programme pluriannuel d'investissements concourant à l'aménagement durable d'une partie du territoire régional.

Vu la délibération en date du 27 mars 2017 demandant une subvention au titre du contrat rural Vu la délibération en date du 4 février 2020 demandant une prorogation du contrat rural

Considérant que l'opération « aménagement d'un espace ludique » a pris du retard

Considérant que la consultation des entreprises a été faite et que les travaux commenceront courant 2ème trimestre 2021

Le CM après en avoir délibéré à l'unanimité - sollicite Mme la Présidente du Conseil Régional d'Île-de-France et M. le Président du Conseil Départemental la 2ème prorogation du délai d'achèvement du Contrat rural de la Commune

Autorise M. le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Délibération demande de subvention auprès du Département dans le cadre de l'appel à projet « Incitalire »

Considérant que Saint-Forget souhaite poursuivre ses actions culturelles visant à rendre la culture accessible à tous, en proposant différents modes d'expression culturelle et artistique dont le projet «Incitalire ».

Considérant que ce dispositif peut bénéficier d'une aide du département des Yvelines à hauteur de 30%

Résumé des délibérations

Conseil Municipal du 1er avril 2021 (suite)

maximum du cout du projet présenté, avec un plafond de 15 000 €, le CM à l'unanimité

Décide de solliciter auprès du Département une subvention dans le cadre de l'appel à projets « Incitalire » et de signer tous les documents s'y rapportant

Dit que les recettes en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

Vote taux taxes CFE-TF

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29, 2311-1 et suivants, L2312-1 et suivants et L2331-3,

Vu l'état n° 1259 MI portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2021,

Vu le produit attendu,

Après débat, explications données par M. Jannin, et après en avoir délibéré, le CM,

Décide de voter les taux suivants

- Taxe Foncier Bâti : 22,76%
- Taxe Foncier Non Bâti : 44,75%
- CFE : 14,93%

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération sollicitant auprès du conseil départemental une subvention du programme triennal 2020-2022 d'aides aux communes en matière de voirie

M. le maire précise que le conseil Départemental a adopté un nouveau programme départemental triennal 2020-2022 d'aides aux communes et structures intercommunales en matière de voirie et présente les projets de travaux sur la commune.

Le CM, Vu le code général des collectivités territoriales Considérant que le conseil départemental a adopté un nouveau programme départemental triennal 2020-2022 d'aides aux communes et structures intercommunales en matière de voirie Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de solliciter du conseil départemental une subvention au titre du programme départemental 2020-2022 d'aides aux communes et structures intercommunales en matière de voirie.

La subvention s'élèvera à 231 787 €, soit 70% du montant des travaux subventionnables de 331 123,80 €.

S'engage à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, sur les voiries communales, pour réaliser les travaux figurant dans le dossier ; et conformes à l'objet du programme.

S'engage à financer la part de travaux restant à sa charge ■

Élections régionales et départementales





Le 2nd tour des élections régionales et départementales a eu lieu le dimanche 27 juin 2021. Le taux de participation au 2nd tour a atteint 46,70% à Saint-Forget, ce qui est supérieur à la moyenne nationale de 34.3%.

Voici le détail des suffrages, en nombre de voix :

Élections régionales :

1er tour :	2nd tour :
inscrits 364	inscrits 364
votant 172	votants 170
blancs 2	blancs 3
nul 1	nuls 3
exprimés 169	exprimés 164

Élections départementales :

1er tour :	2nd tour :
inscrits 364	inscrits 364
votants 168	votants 169
blancs 6	blancs 8
nul 0	nul 1
exprimés 162	exprimés 160

Résultats des élections à Saint-Forget

(en nombre de voix) :

1er tour - régionales

Bardella Jordan 16
Berlingen Eric 0
Bayou Julien 14
Pulvar Audrey 9
Pailhac Victor 6
Pécresse Valérie 90
Conti Fabiola 0
Brot Lionel 0
Saint Martin Laurent 28
Arthaud Nathalie 0
Autain Clémentine 0

1er tour - départementales

Garestier Grégory Rosetti Alexandra 88
Jacques Tristan Pierrat Béatrice 50
Bouault Marie Mettelet Jean Louis 24

2nd tour - régionales

Bardella Jordan 9
Bayou julien 35
Pécresse Valérie 103
Saint Martin Laurent 17

2nd tour - départementales

Garestier Grégory Rosetti Alexandra 107
Jacques Tristan Pierrat Béatrice 53 ■

Vie communale

Dates à noter

- **18 et 19 septembre 2021**
  Journées européennes du Patrimoine
- Encombrants : 9 septembre 2021

Activités du Foyer Rural 2021

Prévision d'un **tournoi de pétanque** à la rentrée prochaine !

Il y aura également l'**assemblée générale** du Foyer rural.

En fonction de l'actualité sanitaire, nous organiserons la **soirée Beaujolais**.

Et nous prévoyons un **Halloween** pour les enfants.

Scolarité

Le CCAS participe aux **frais de cantine et aux frais périscolaires** sous certaines conditions. Pour l'année scolaire en cours, 7 familles en bénéficient.

Nous invitons ces personnes à faire parvenir régulièrement les factures en Mairie.

Journées du Patrimoine

La 38e édition des Journées européennes du Patrimoine se tiendra les **18 et 19 septembre** prochains. Horaires d'ouverture pendant ces 2 journées : 10h-12h, 14h-18h. Visites commentées permanentes.

À ce titre, **Jacques Adam et Michel Charon**, qui partagera son temps sur la commune de Chevreuse, **animeront cet évènement à Saint-Forget.**



Vaccination COVID-19

Depuis mi-janvier, le centre de vaccination de Saint-Rémy-lès-Chevreuse accueille nos administrés. Depuis le 15 juin, la vaccination est ouverte au plus de 12 ans. Le centre de vaccination de Saint-Rémy-lès-Chevreuse est ouvert en juillet. Fermeture du 8 au 25 aout.

Etat civil

Naissance

Ayden PARKER
le 17 février 2021

Mariage

Marc LAMELOISE
et Boutaina ZRYOUIL
le 19 juin 2021

Décès

Constance SATURNIN le 17 aout 2020
François MAUNAND le 3 novembre 2020
Gilles LETEINTURIER le 1er décembre 2020
Gérard COLLIN le 11 décembre 2020

Saint-Forget fait partie de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse et du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

Conception graphique : www.effet-immediat.com - Photo : Philippe Wansard